

A. GENERALITES (disciplines internationales)

A.1 LA RESPONSABILITE

La FITA n'est en aucune manière responsable des dommages résultant des blessures causées à des spectateurs ou à des membres des Associations Membres de la FITA. De même, elle n'est pas responsable des dommages causés par la perte ou la détérioration des biens, lors de la participation ou de la présence à des championnats, tournois, compétitions ou autres évènements organisés, sponsorisés qu'elle reconnaît.

A.2 LES DISPOSITIONS MEDICALES

Les archers concourant dans toutes les épreuves reconnues, contrôlées, dirigées par la FITA doivent accepter de se soumettre à des contrôles anti-dopage ou d'autres tests médicaux qui pourraient être demandés par la FITA. Voir Chapitre I – Règlements Généraux – Paragraphe D – Dispositions Médicales.

A.3 L'ENTRAINEMENT

A.3.1 : Lors des championnats de tir en extérieur, l'entraînement peut se dérouler sur le terrain de compétition.

A.3.2 : Lors des championnats de tir sur cibles en plein air, l'**entraînement** aura une **durée minimum de 20 minutes et de 45 minutes maximum** pour toutes les journées de l'épreuve de qualification. Cependant, lors des J.O. et des Championnats du Monde, tous les entraînements doivent cesser 15 minutes avant le début de la compétition.

Lors des autres compétitions FITA, l'entraînement aura une durée maximum de 45 minutes, mais il peut être réduit et la compétition débutera dès que possible.

L'entraînement prend fin avec le retrait des flèches d'entraînement. Les cibles d'entraînement seront placées à la première distance tirée par chaque catégorie.

Pour le tir des phases éliminatoires et finales, les organisateurs peuvent décider de la durée de la période d'entraînement pour tenir compte du programme de chaque journée.

A.3.3 : D'autres installations d'entraînement doivent être mises à la disposition des tireurs 5 jours au moins avant le début de la compétition (cela concerne les championnats de la FITA).

A.3.4 : Dans les championnats de tir sur cibles en plein air, on doit mettre à la disposition des tireurs un terrain d'entraînement pendant les jours des épreuves finales, pour que les archers éliminés puissent s'entraîner pour participer au tir par équipes.

A.3.5 : Des cibles, présentées dans la même direction que sur le terrain de compétition, doivent être mises à la disposition des concurrents (et des équipes) pour permettre l'entraînement lors des exemptions ou forfaits. Cela peut être une partie non utilisée du terrain de compétition.

A.3.6 : Lors des matches de l'épreuve olympique, un terrain d'entraînement sera prévu à proximité du terrain de compétition où les compétiteurs toujours en compétition peuvent s'entraîner durant les phases éliminatoires et finales.

A.3.7 : Si le terrain d'entraînement est trop petit pour le nombre de cibles, les organisateurs peuvent prévoir deux ou trois périodes d'entraînement par jour, pendant au moins 4 heures chacune : la réservation à ces séances peut se faire jusqu'à 24 heures à l'avance. Plusieurs réservations par jour, pour le même tireur, ne peuvent être acceptées que dans la mesure où cela n'empêche pas un autre concurrent de réserver la première période d'entraînement de son choix.

A.3.8 : Un directeur des tirs doit être en charge du terrain d'entraînement officiel à tout moment : il signale, par des signaux sonores l'arrêt des tirs, pour permettre aux archers de reprendre leurs flèches, ainsi que la reprise des tirs.



A.3.9 : Au signal sonore du directeur des tirs, tous les archers doivent aller chercher leurs flèches. Aucun archer ne peut tirer pendant ce temps. Les archers enfreignant ce règlement peuvent être exclus de la séance d'entraînement.

A.3.10 : Tous les changements concernant la distance des cibles doivent se faire avec l'autorisation du directeur des tirs. Il peut demander à des archers qui s'entraînent de l'aider à déplacer les cibles, si nécessaire.

Note : Les archers ne perdront pas de points pour des flèches tirées hors temps lors de l'entraînement officiel. Ils seront avertis et en cas de récidive, le Directeur des tirs et/ou le Président des arbitres pourra leur interdire la poursuite de l'entraînement.

Cependant, une flèche tirée après que le directeur des tirs ait officiellement arrêté la session d'entraînement (après le retrait des flèches d'entraînement, ou pendant les pauses entre les distances ou les épreuves, sera considérée comme faisant partie de la volée marquante suivante et vaudra au compétiteur de perdre la valeur de la flèche marquant le plus haut score de cette volée.

A.3.11 LES CHAMPIONNATS

A.3.11.1 : Les championnats de tir en plein air consistent en une épreuve de qualification (simple Fita) suivie d'une épreuve olympique. Le programme dépendra du nombre de compétiteurs, par divisions et catégories, et de l'espace disponible.

A.3.11.1.1 : Si le nombre d'archers inscrits est inférieur à celui qui est requis pour chaque épreuve éliminatoire, les exemptions sont autorisées.

A.3.11.2 : Les compétitions de tir à l'arc peuvent se tirer de nuit, à condition que les organisateurs soient en mesure de fournir un éclairage adéquat et que l'entraînement puisse se dérouler dans les mêmes conditions.

A.3.11.3 : Le Président peut ajuster le programme selon les demandes du réalisateur TV. Cet ajustement doit se faire en coopération avec les organisateurs, mais doit tenir compte, en priorité, de l'intérêt des compétiteurs qui doivent être informés du changement le plus rapidement possible.

A.4 LE REGLEMENT CONCERNANT LA TENUE (pour l'application en France, Cf. Article C.12.1 des Règlements Généraux)

A.4.1 : Pendant les Championnats du Monde et les Jeux Olympiques : les athlètes et les entraîneurs doivent porter une tenue d'allure professionnelle et sportive. Tous les membres d'une équipe sont vêtus de la même tenue d'équipe. Les hommes et les femmes des équipes d'un pays peuvent porter des uniformes de conception ou couleur différentes. Les représentants officiels de l'équipe peuvent porter un uniforme de style différent, mais il devra être de la même couleur. Les représentants de l'équipe devront être facilement identifiables en tant que représentant officiel de l'équipe.

A.4.2 : Pendant la compétition :

- Les femmes doivent porter des robes, des jupes, des jupes-culottes, des shorts (ceux-ci ne peuvent pas être plus courts que la position du bout des doigts lorsque l'athlète a les bras et les doigts tendus le long du corps) ou des pantalons non serrés et des chemisiers ou des hauts (qui devront couvrir le devant et le dos du corps), correctement ajustés sur chaque épaule et couvrant le ventre en pleine allonge.
- Les hommes doivent porter des pantalons (qui descendent jusqu'en dessous des chevilles) ou des shorts (ceux-ci ne peuvent pas être plus courts que la position du bout des doigts lorsque l'athlète a les bras et les doigts tendus le long du corps) et des chemises à manche longues ou courtes couvrant le ventre en pleine allonge.



- Aucun jean ou pantalons trop grands, trop larges (Baggy) ne sont autorisés.
- Pendant la compétition de matchs par équipes, les chemises/chemisiers, les pantalons/shorts, jupes, doivent être de la même couleur et du même style.
- Si les conditions météorologiques le demandent, des habits de protection tels que pullovers, survêtement, hauts de sport en lycra, habits contre la pluie, etc, peuvent être portés avec l'aval du Délégué Technique ou, en son absence, du Président de la Commission des Juges.
- Les casquettes/chapeaux ne sont pas obligatoires, mais si les athlètes en portent, ils doivent être du même design et style pour l'ensemble de l'équipe. Ils peuvent avoir des patches au nom d'un sponsor en conformité avec les règles d'éligibilité.

A.4.3 : Pendant les épreuves de tir sur cibles, les athlètes et les entraîneurs doivent porter des chaussures de sport. Les chaussures de sport peuvent être de style différent mais doivent couvrir le pied entièrement.

A.4.4 : Les athlètes garderont le même n° d'enregistrement tout au long du tournoi. Le n° d'enregistrement ou le dossard doit être positionné sur le dos de l'archer de telle manière qu'il soit visible durant toute la compétition. Lors des Championnats du Monde et des Jeux Olympiques, le dossard indiquera le classement de l'archer en fonction de sa position à l'issue de la phase de qualification.

A.4.5 : Il est permis aux compétiteurs de porter des vêtements sur lesquels apparaît le nom et/ou l'insigne officiel, le drapeau ou l'emblème du pays qu'ils représentent, sans restriction de taille.

A.4.6 : Aucune publicité ne peut apparaître sur les vêtements des compétiteurs et des officiels, si ce n'est ce qui est prévu dans les règles d'éligibilité.

A.5 LES CATEGORIES

A.5.1 : La FITA reconnaît les catégories suivantes :

Senior dame	Senior homme
Junior dame	Junior homme
Cadette	Cadet
Vétéran (Master) dame	Vétéran (Master) homme

A.5.2 : Des épreuves séparées pour les juniors et cadets dames, les juniors et cadets hommes, les vétérans dames et hommes sont reconnues par la FITA.

A.5.3 : Un compétiteur peut participer à un tournoi dans la catégorie "cadet" si la compétition a lieu dans l'année de son 17^{ème} anniversaire. *(Application au 01/09/2010)*

A.5.4 : Un cadet peut décider de concourir dans la catégorie junior, s'il le désire.

A.5.5 : Un compétiteur peut participer à un tournoi dans la catégorie junior si la compétition a lieu dans l'année de son 20^{ème} anniversaire. *(Application au 01/09/2010)*

A.5.6 : Un junior peut décider de concourir dans la catégorie senior, s'il le désire.

A.5.7 : Un compétiteur peut participer à un tournoi dans la catégorie « Master » si la compétition a lieu dans l'année de son 50^{ème} anniversaire.

A.6 LES DIVISIONS

A.6.1 : Les archers utilisant des arcs de types différents sont classés dans des divisions séparées et concourent dans des épreuves séparées. La FITA reconnaît les divisions suivantes :

A.6.2 : Pour le tir sur cibles en plein air :

- division Arc Classique (recurve) avec l'équipement défini en B.3.1 ;
- division Arc Standard avec l'équipement défini en B.3.2 ;
- division Arc à Poulies (compound) avec l'équipement défini en B.3.3.



A.7 LES EPREUVES DE TIR SUR CIBLES EN PLEIN AIR

A.7.1 : On peut tirer les épreuves FITA de tir sur cibles en plein air dans les divisions "arcs recurve" et "arcs compound". Lors des Jeux Olympiques, seule la division "arcs recurve" peut concourir. L'épreuve "arc standard" ne peut être tirée que par la division "arc standard".

A.7.2 : L'épreuve FITA de tir sur cibles en plein air pour les arcs classiques consiste à tirer 36 flèches à chacune des distances suivantes et dans cet ordre :

- 70, 60, 50 et 30m pour les dames, les juniors dames, les cadets hommes et les vétérans hommes ;
- 90, 70, 50 et 30m pour les hommes, les juniors hommes ;
- 60, 50, 40 et 30m pour les cadettes et les vétérans dames.

ou dans cet ordre :

- 30, 50, 60 et 70m ;
- 30, 50, 70 et 90m ;
- 30, 40, 50 et 60m.

Le blason de 122cm sera utilisé aux distances de 90, 70 et 60m (et 50m pour les cadettes et vétérans Dames). Le blason de 80cm sera utilisé aux distances de 50 (autre que pour les cadettes et vétérans Dames), 40 et 30m. Le blason multifaces (en triangle ou horizontal) peut être utilisé à la distance de 30m. L'utilisation du blason réduit (en triangle ou horizontal) de 80cm est obligatoire pour les championnats de la FITA.

A.7.3 : La double épreuve FITA de tir sur cibles en plein air consiste en 2 épreuves FITA tirées l'une après l'autre.

A.7.4 : L'épreuve olympique, arcs classiques à partir du 01/04/2010, consiste en :

L'épreuve éliminatoire dans laquelle les 104 meilleurs athlètes (obligatoire pour les Championnats du Monde) sont positionnés en fonction de leurs résultats lors de l'épreuve de qualification (voir tableau des duels). Ils tirent une série de duels par groupes. Chaque duel se tire au meilleur des 5 sets de 3 flèches.

Note : Lors des phases éliminatoires des compétitions avec phases finales des compétitions sélectives pour le Championnat de France et lors du Championnat de France : on ne garde que les 64 meilleures dames et les 64 meilleurs hommes (les exemptions sont possibles).

L'épreuve finale dans laquelle les 8 meilleurs athlètes, issus de l'épreuve éliminatoire, tirent des duels individuels. Chaque duel se tire au meilleur des 5 sets de 3 flèches et ceci jusqu'à la finale pour l'Or. Lors d'un championnat du monde, les duels sont tirés l'un après l'autre. Les compétiteurs alterneront le tir d'une flèche.

L'épreuve éliminatoire par équipes dans laquelle les 16 meilleures équipes de 3 archers (16 équipes dames et 16 équipes hommes), placées selon leurs résultats du tir de qualification (voir tableaux des matches en annexe), tirent simultanément une série de duels. Chaque duel consiste en 4 volées de 6 flèches (2 flèches par archer), 2 minutes par volée, sur blasons de 122cm, à la distance de 70m.

L'épreuve finale par équipes dans laquelle les 4 meilleures équipes issues de l'épreuve éliminatoire, tirent des duels. Chaque duel consiste en 4 volées de 6 flèches (2 flèches par archer), 2 minutes par volée, sur blasons de 122cm, à la distance de 70m et ceci jusqu'à la finale pour l'Or. Lors des J.O., les Championnats du Monde et les épreuves de Coupe du Monde, les équipes alterneront le tir des séquences de 2 flèches. Pour les autres épreuves, le tir alterné n'est pas obligatoire. La période de tir débute et se termine lorsque le compétiteur franchit la ligne de 1m.

L'épreuve par équipe mixte pour laquelle les 16 meilleures équipes composées des 2 meilleurs athlètes (1 Dame et 1 Homme) de la même Association membre sont positionnées en fonction de leurs résultats lors de l'épreuve de qualification (voir tableau des duels) tirent une série de duels, chaque duel consiste en 4 volées de 4 flèches (2 flèches par athlète).

Le format de compétition peut être modifié pour s'adapter à des stades ou emplacements particuliers très attirants pour le tir à l'arc. Il convient de prévenir les Associations Membres au moins 1 an avant le déroulement de l'épreuve.

L'épreuve Olympique se tire à 70m (60m pour les cadets et les vétérans) sur blasons de 122cm.



A.7.5 : L'épreuve FITA de tir sur cibles en plein air pour **les arcs à poulies** consiste à tirer 72 flèches (2x36 flèches) à la distance de 50m sur blasons de 80cm. Les matches de l'épreuve éliminatoire et finale se tirent à 50m en 15 flèches (5 volées de 3 flèches).

La phase de qualification par équipe **arc à poulies** se tire à 50m (3x72 flèches).

A.7.5.1 : L'épreuve **d'arc à poulies** (application au 01/04/2011) consiste en :

- * **L'Epreuve Eliminatoire**, dans laquelle les 104 meilleurs athlètes (obligatoire pour les Championnats du Monde) sont positionnés en fonction de leurs résultats lors de l'épreuve de qualification à 50m (voir tableau des duels). Ils tirent simultanément une série de duels, chaque duel se tire en 5 volées de 3 flèches (score cumulé au point et non pas en sets).
- * **L'Epreuve des Finales**, dans lesquelles les 8 meilleurs athlètes issus de l'épreuve éliminatoire tirent des duels individuels. Chaque duel se tire en 5 volées de 3 flèches. Les athlètes tireront en alternant des tirs d'une flèche à la fois.
- * **L'Epreuve Eliminatoire par Equipes** dans laquelle les 16 meilleures équipes de 3 athlètes, positionnées selon leurs résultats après l'épreuve de qualification (voir tableau des duels) tirent simultanément une série de duels, chaque duel se tirant en 4 volées de 6 flèches (2 par athlètes).
- * **L'Epreuve Finale par Equipes** dans laquelle les 4 meilleures équipes, issue de l'épreuve éliminatoire, tirent des duels. Chaque duel se tire en 4 volées de 6 flèches (2 par athlètes). Les équipes alterneront le tir par séquence de 3 flèches. La période de tir débute et se termine lorsque l'athlète franchit la ligne de 1m.
- * **L'Epreuve par Equipe Mixte** pour laquelle les 16 meilleures équipes composées des 2 meilleurs athlètes (1 Dame et 1 Homme) de la même Association Membre sont positionnées en fonction de leurs résultats lors de l'épreuve de qualification (voir tableau des duels) tirent une série de duels, chaque duel consiste en 4 volées de 4 flèches (2 flèches par athlètes).
- * **L'Epreuve Eliminatoire ainsi que les Finales** se tirent à 50m sur blasons de 80cm à 6 anneaux.
- * **Une Equipe** doit être formée des 3 meilleurs (ou 2 pour l'Equipe Mixte) athlètes classés après l'épreuve de qualification, sauf si le capitaine d'équipe informe le Directeur des Tirs ou le Président des Juges, par écrit au moins 1 heure avant le début de l'épreuve par équipes, d'un remplacement par un autre athlète ayant participé à l'épreuve de qualification. En cas de remplacement, seuls les athlètes ayant participé à l'épreuve par équipes (et non les qualifications) se verront décerner les médailles.

A.7.6 : L'épreuve FITA 70m qui consiste à tirer 72 flèches à 70m sur un blason de 122cm.

A.7.7 : L'épreuve 1/2 FITA consiste à tirer 18 flèches aux mêmes distances que pour l'épreuve FITA.

A.7.8 : L'épreuve FITA 900 consiste à tirer 30 flèches à chacune des distances suivantes, sur blason de 122cm : 60, 50 et 40m pour toutes les catégories.

A.7.9 : L'épreuve FITA standard consiste à tirer 36 flèches à 50m et 30m sur blason de 122cm.

A.8 LES RECORDS DU MONDE - DEFINITION

A.8.1 : Un nouveau record du monde est établi lorsqu'un score supérieur d'au moins 1 point, par rapport au record existant, est atteint.

A.8.2 : Dans le cas d'un score parfait (= le maximum pouvant être atteint), un nouveau record doit comporter le nombre de 10 intérieurs (10X) et avoir au moins un 10X de plus que l'ancien record.

A.8.3 LES RECORDS DU MONDE

A.8.3.1 : Pour le tir sur cibles en plein air, dans les catégories dames, hommes, juniors dames et hommes, cadets dames et hommes (divisions arcs recurve et arcs compound) :

- Epreuve FITA pour les individuels (144 flèches)
 - 90m individuel (36 flèches), hommes et juniors hommes seulement ;
 - 70m individuel (36 flèches) ;
 - 60m individuel (36 flèches) ;
 - 50m individuel ;
 - 30m individuel.



Pour les distances ci-dessus, les records du monde ne peuvent être établis que dans le cadre d'une épreuve FITA complète.

- Epreuve FITA 70m (72 flèches)
 - match de l'épreuve olympique individuelle (12 flèches) ;
 - total de l'épreuve finale de l'épreuve olympique individuelle (36 flèches) ;
 - épreuve FITA par équipes (3 x 144 flèches) ;
 - match de l'épreuve olympique par équipes (24 flèches) ;
 - total de l'épreuve finale de l'épreuve olympique par équipes (2 x 24 flèches).

Explication de la FITA : Record du monde « cadets ». Le Comité Constitution et Règlements décide : une demande de record du monde "cadet" ne peut être acceptée que pour les distances en catégorie "cadet". Si un record du monde est demandé lors d'une épreuve Fita (144 flèches), les distances de tir doivent être de 70, 60, 50 et 30m.

Si un cadet tire lors d'une épreuve Fita (144 flèches) dans la catégorie senior ou junior, aux distances de 90, 70, 50 et 30m, les records du monde de l'épreuve Fita 144 flèches et du 90m ne peuvent pas être demandés dans la catégorie cadet. Seuls peuvent être demandés les records du 70, 50 ou 30m. Par ailleurs, en cas de record du monde du 70m, la demande de record ne sera acceptée que si le compétiteur a tiré une épreuve Fita (144 flèches) complète.

(FITA Information n°6 de Mai 2000)

A.8.4 CONFIRMATION DES RECORDS DU MONDE

A.8.4.1 : Les records du monde tirés lors des J.O., des championnats du monde et des tournois de classement mondiaux sont confirmés automatiquement dès que les scores sont officiels. Les records tirés lors d'autres tournois doivent être confirmés par le secrétaire général de la FITA.

A.8.4.2 : Les scores obtenus lors d'autres tournois doivent être envoyés au secrétaire général de la FITA au plus tard 10 jours après la fin du tournoi. Chacun peut réclamer un record du monde, mais la demande doit être accompagnée par une déclaration de l'Association Membre, sous la responsabilité de laquelle le tournoi a été organisé, avec indication des éléments suivants :

- nom, description, lieu et date du tournoi ;
- confirmation que le tournoi a été tiré selon les règlements de la FITA ;
- confirmation que le compétiteur, pour lequel la demande est faite, était membre d'une Association Membre de la FITA au moment où le record a été établi ;
- nom, prénom, nationalité et sexe du compétiteur ;
- la liste complète des résultats ;
- les détails sur le record demandé, accompagnés de la ou des feuilles de marque originale (ou une photocopie certifiée conforme par l'arbitre).

A.8.4.3 : Le secrétaire général ratifiera la demande pour un record du monde sitôt après sa réception.

A.8.4.4 : Si un record du monde devait être amélioré par deux ou plusieurs scores égaux, le même jour, les archers ayant battu le record seront tous déclarés co-détenteurs du nouveau record du monde.

A.8.4.5 : Les détenteurs du record du monde doivent recevoir un diplôme faisant état du résultat et du lieu du record.

A.8.5 LES DISTINCTIONS DE LA FITA

A.8.5.1 : Pour l'octroi de distinctions de la FITA et pour l'enregistrement des records du monde, la FITA peut reconnaître un certain nombre de tournois organisés par les Associations Membres, comme spécifié au paragraphe A.8.6.

A.8.5.2 : Les distinctions sont octroyées lorsque l'archer établit, pour la première fois, un score donnant droit à une distinction lors de l'épreuve concernée.

A.8.5.3 : Une seule récompense peut être demandée pour chaque score.



A.8.5.3.1 : Dans la discipline du tir sur cible en plein air, il y aura des étoiles FITA (**FITA STAR**) en relation avec les scores obtenus lors d'une épreuve FITA, comme suit :

A.8.5.3.2 : Pour la division "arc recurve", les étoiles seront sur un fond en forme de bouclier :

FITA STAR - ARCS RECURVE						
Etoile		Fond Noir	Fond Bleu	Fond Rouge	Fond or	Fond pourpre
H et D	1000	1100	1200	1300	1350	1400

A.8.5.3.3 : Pour la division "arc compound", les étoiles seront sur un fond circulaire :

FITA STAR - ARCS COMPOUND						
Etoile		Fond Noir	Fond Bleu	Fond Rouge	Fond or	Fond pourpre
H et D	1000	1100	1200	1300	1350	1400

A.8.5.3.4 : Etoile d'argent pour les Cadets (voir A.5.3) et les Vétérans : arcs classiques et arcs à poulies

ETOILES D'ARGENT (Recurve et Compound)						
Hommes et Femmes	Etoile	Etoile sur fond Noir	Etoile sur fond Bleu	Etoile sur fond Rouge	Etoile sur fond Or	Etoile sur fond Pourpre
	1000	1100	1200	1300	1350	1400

A.8.5.4 : Pour la division "arc standard", des épinglettes "flèches FITA" qui consistent en une épinglette ronde sur laquelle se trouve inscrit "FITA Standard Archery".

EPINGLETTES - ARCS STANDARD					
	Fond Blanc	Fond Noir	Fond Bleu	Fond Rouge	Fond Or
Hommes	500	530	560	590	620
Dames	475	505	535	565	595

A.8.5.4.1 : Pour obtenir une épinglette "flèche FITA", l'archer ne doit pas avoir obtenu une étoile FITA de 1000 points ou plus, en utilisant n'importe quel matériel.

A.8.5.4.2 : Dans la discipline de tir sur cibles, il y aura des distinctions FITA TARGET. Ces épinglettes seront sur un arrière fond rond en couleur, pour les scores indiqués dans le tableau ci-dessous et pour les épreuves suivantes (arcs recurve, arcs compound, hommes et dames) :

- épreuve FITA 70m (72 flèches) ;
- épreuve Demi FITA (72 flèches) ;
- épreuve FITA 900 (90 flèches) ;
- épreuve arcs à poulies à 50m (2011).



Tableau relatif au tir extérieur

FITA TARGET Hommes et Dames - Arcs Recurve et Compound						
Cible	Sur Blanc	Sur Noir	Sur Bleu	Sur Rouge	Sur Or	Sur Pourpre
FITA 70m	500	550	600	650	675	700
Demi FITA	500	550	600	650	675	700
FITA 900	750	800	830	860	875	890
Arcs à Poulies 50m	500	550	600	650	675	700

A.8.5.4.3 : Il y a des TARGET ARGENT pour les catégories Cadets (voir A.5.3) et Vétérans

- épreuve à 60m (72 flèches) ;
- Demi FITA (à leurs distances spécifiques) ;

TARGET ARGENT - Arcs Recurve et Compound						
Target	Sur Blanc	Sur Noir	Sur Bleu	Sur Rouge	Sur Or	Sur Pourpre
Epreuve 60m	500	550	600	650	675	700

A.8.6 LES COMPETITIONS POUR L'OBTENTION D'UNE DISTINCTION FITA

A.8.6.1 : On peut obtenir une FITA STAR dans une simple épreuve FITA, dans chaque épreuve d'une double épreuve FITA, lors de l'épreuve de qualification de l'épreuve olympique lorsque ces épreuves sont organisées en conformité avec les règles de la FITA.

A.8.6.2 : On peut gagner une épinglette "flèche" dans l'épreuve FITA "arc standard". On peut aussi l'obtenir en tirant les distances de 50 et 30m lors d'une épreuve FITA complète.

A.8.6.3 : La distinction FITA TARGET peut être gagnée pour les scores indiqués dans l'article A.8.5.4.2, pour une des épreuves mentionnées dans cet article.

A.8.6.4 : Les distinctions définies dans le paragraphe A.8.5 peuvent être gagnées lors de tournois organisés par des Associations Membres et pour lesquels elles ont payé des cotisations établies par le Conseil de la FITA et dont le montant maximum est fixé par le Congrès de la FITA.

A.9 LES CONTROLES DE DOPAGE HORS COMPETITION

A.9.1 : Des contrôles de dopage, hors compétition, sont réalisés sans préavis durant la période d'entraînement de l'athlète.

A.9.2 : Des contrôles de dopage hors compétition peuvent être demandés par le Comité Médical de la FITA pour les concurrents d'une Association Membre quelconque de la FITA.

A.9.3 : Les contrôles de dopage hors compétition sont organisés et conduits conformément aux dispositions énoncées dans le code antidopage du mouvement olympique.

A.9.4 : Les contrôles de dopage hors compétition ne porteront que sur la présence ou non de stéroïdes anabolisants, d'hormones peptides en relation avec des agents composés et masquant, tels que la probénécide et les diurétiques.

A.9.5 : Le refus de se soumettre à un contrôle de dopage autorisé hors compétition donne lieu aux mêmes conséquences disciplinaires qu'un résultat positif à l'analyse des stéroïdes anabolisants.



A.10 LES COMPETITEURS HANDICAPES

Voir Chapitre I – Les Règlements Généraux – Article C.2.

A.11 LIEU DU TIR ALTERNE

Cet article est applicable en France à partir du 15/09/2004 (sauf A.11.3) sur le lieu du tir alterné (à définir avec le délégué technique et l'arbitre responsable).

A.11.1 : POUR LES JEUX OLYMPIQUES ET LES CHAMPIONNATS DU MONDE UNIQUEMENT

A.11.2 : POUR LES JEUX OLYMPIQUES, LES CHAMPIONNATS DU MONDE ET LES COMPETITIONS OÙ LA TELEVISION EST PRESENTE

- les parasols ou autre(s) structure(s) fournissant de l'ombre ne seront pas autorisés sur le terrain de compétition ;
- les archers et les entraîneurs ne disposeront pas de chaises sur le terrain de compétition ;
- les archers ne passent que 15 à 22 minutes sur le terrain pour le tir individuel, 22 minutes pour le tir par équipes ;
- les sacs et les caisses d'arc ne sont pas autorisés sur le terrain de tir, le petit matériel pouvant être porté dans les poches ou par l'entraîneur dans un sac de ceinture ;
- Des bouteilles d'eau froide seront disponibles sur le terrain de tir et dans la zone d'attente des archers dans le stade ;
- pas d'appareils de photo et de caméras personnelles autorisés sur le terrain de tir ;
- pas de téléphone cellulaire autorisé sur le terrain de tir ;
- un seul coach (entraîneur) n'est autorisé par archer ou équipe sur le terrain de tir.

A.11.3 : Pour les Jeux Olympiques et les Championnats du Monde, les télescopes sont autorisés, mais leur hauteur doit être ajustée de telle façon à ce que le haut du télescope ne dépasse pas les épaules de l'archer : si le télescope est plus haut, il masque le visage de l'archer pour les images télévisées.

(Non applicable en France)



